

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE :
HISTOIRE ET POLITIQUE SOCIALES -
APPROCHES SOCIOLOGIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE: SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

CODE: 791105U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du XXXX,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EN ECO-SOLIDARITE : HISTOIRE ET POLITIQUE SOCIALES - APPROCHES SOCIOLOGIQUE ET ANTHROPOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des connaissances théoriques dans les domaines de l'histoire et de la politique sociales, en sociologie et en anthropologie ;
- ◆ d'analyser et de poser une réflexion critique sur les liens entre l'individu et son environnement tant naturel que social.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement ... (des documents d'information pouvant être mis à disposition).

En mathématique,

- ◆ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ interpréter et de critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une situation concrète proposée par l'enseignant et dans le respect des règles d'usage de la langue française,

- ◆ d'illustrer les différents concepts et notions de base relatifs :
 - ◆ à l'histoire et à la politique sociales,
 - ◆ aux approches sociologique et anthropologique ;
- ◆ d'analyser et de présenter une critique des relations entre l'individu, la société et son environnement naturel et social.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Histoire et politique sociales

- ◆ de retracer l'histoire et la politique sociales en Europe et en Belgique depuis la fin du XVIII^e siècle à nos jours ;
- ◆ de définir et d'illustrer les concepts de base ainsi que les notions essentielles de l'histoire sociale contemporaine en Belgique et en Europe (par exemple : socialisme, marxisme, anarchisme, fascisme, féminisme, colonialisme, les trois grands clivages de l'histoire politique belge, les classes sociales, le mouvement ouvrier...);
- ◆ d'analyser les conséquences économiques et sociales de l'industrialisation, et notamment la naissance d'un mouvement ouvrier pluriel et revendicatif ;
- ◆ de retracer l'histoire et l'évolution de l'humanitaire en Belgique et à l'international ;
- ◆ de cerner les principaux éléments et événements socioéconomiques et culturels qui ont suscité l'émergence d'un contexte favorable à l'installation et à l'évolution des organismes associatifs ou publics dans lesquels s'exercent les principes de l'action sociale et de la solidarité ;
- ◆ d'identifier le paysage institutionnel et ses acteurs ainsi que le cadre législatif et organisationnel qui structurent les politiques d'action sociale : aide sociale générale, aide à l'enfance, aide et protection de la jeunesse, aide aux personnes en situation de handicap, aide au logement... ;

- ◆ d'identifier le panorama des institutions, le cadre législatif et organisationnel qui structurent l'aide humanitaire et la solidarité internationale ;
- ◆ de s'exercer au jugement des politiques sociales, des réponses aux problématiques des populations et présenter une argumentation ;
- ◆ d'analyser des situations concrètes issues du champ de l'éco-solidarité au regard de l'histoire des politiques sociales.

4.2 Approche sociologique

- ◆ de définir la sociologie (buts, champs d'intervention, démarche ...) ;
- ◆ de définir des concepts sociologiques de base tels que culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, intégration et inclusion ... ;
- ◆ d'en identifier l'application dans le champ du travail social ;
- ◆ d'analyser un fait de société en utilisant la démarche sociologique ;
- ◆ de situer l'individu dans le contexte sociétal de manière à en apprécier les influences réciproques.

4.3 Approche anthropologique

- ◆ de définir les concepts de base et les grands courants de l'anthropologie (par exemple : culture, appartenance culturelle, tradition, don ...) ;
- ◆ d'analyser les relations entre société humaine et écologie en soulignant la nature sociale des pressions environnementales (changement climatique, épuisement des ressources naturelles ...).

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Histoire et politique sociales	CT	B	58
Approche sociologique	CT	B	30
Approche anthropologique	CT	B	24
7.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140